

**CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION**



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Compte rendu de la douzième séance du Comité I

22 novembre 2022 : 09h05 - 12h00

Président : V. Fleming (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétariat : D. Morgan
H. J. Kim

Rapporteurs : F. Davis
J. Gray
L. Oliveira
S. Rouse

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des Annexes

87. Amendements à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17)

87.1 Amendements proposés à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17)

La Namibie présente le document CoP19 Doc. 87.1 où sont proposés des amendements à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), *Critères d'amendement des Annexes I et II* en vue d'intégrer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire dans les critères d'amendement des Annexes. La Namibie ajoute que le but est de tenir intégralement compte des populations dans le fonctionnement de la CITES et de ne plus les marginaliser.

Le Botswana, le Cambodge, la Chine, Cuba, le Japon, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe soutiennent la proposition, affirmant que les communautés vivant à proximité d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES devraient bénéficier du commerce de ces espèces.

Le Burkina Faso, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Gabon, l'Inde, Israël, le Kenya, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Panama, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, le Togo et l'Union européenne et ses États membres, expriment leur opposition à la proposition et citent diversement : les amendements proposés modifieraient le mandat de la CITES ; d'autres organismes ont pour but principal de traiter les questions relatives aux moyens d'existence ; les décisions sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, dans le contexte des propositions d'inscription devraient être prises au niveau national ; et les dispositions de la CITES, comme par exemple dans la section 10 de l'annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) et dans la résolution Conf. 16.6 (Rev. CoP18), *La CITES et les moyens d'existence*, prévoient déjà des consultations appropriées pour la préparation des propositions d'amendement. Plusieurs de ces Parties, bien qu'elles soient opposées au document, estiment que l'application de la CITES, pour ce qui est des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire, devrait se faire en consultation et se déclarent ouvertes à la poursuite des discussions sur les moyens d'atténuer le plus possible les effets négatifs des propositions sur les moyens d'existence. Les États-Unis, repris en écho par Israël et le Kenya, ne soutiennent pas la tenue de discussions de ce type au cours de la période intersessions. L'Inde prie les Parties de s'abstenir d'utiliser à l'excès

l'article II 2 b) du texte de la Convention, aux termes duquel des espèces sont inscrites pour des raisons de ressemblance, en particulier lorsque les moyens d'existence dépendent de ces espèces.

La Chine estime qu'il convient de consacrer plus de temps à cette question et propose les projets de décisions suivants :

À l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

19.AA Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, en collaboration avec les organisations et les experts compétents :

- a) élaborent des orientations multidisciplinaires tenant compte des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire ainsi que des connaissances locales dans le cadre du processus de prise de décisions scientifiques de la Convention y compris, mais sans s'y limiter, dans les critères d'amendement des Annexes I et II, les avis de commerce non préjudiciable, les quotas nationaux et l'étude du commerce important, et
- b) rendent compte des résultats de leurs travaux au Comité permanent.

À l'adresse du Comité permanent

19.BB Le Comité permanent examine les résultats de la mise en œuvre de la décision 19. AA et fait des recommandations à la 20^e session de la Conférence des Parties concernant les difficultés identifiées en vue de tenir compte des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans le cadre décisionnel de la CITES.

Le Japon fait remarquer qu'il n'a pas été consulté en tant qu'État de l'aire de répartition sur une proposition d'amendement des Annexes à la présente session et propose le texte suivant à ajouter à la fin de la section 10 de l'annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP18) : « Si l'information relative à la consultation décrite ci-dessus n'est pas fournie, le Secrétariat n'accepte pas la proposition. ».

Citant l'article 23, paragraphe 6 du règlement intérieur, Israël observe que les Parties devraient statuer sur les amendements au document, proposés par la Chine et le Japon, avant qu'une décision ne soit prise sur le document CoP19 Doc. 87.1 sous sa forme originale. Israël soulève aussi une motion de procédure pour clore le débat sur la proposition conformément à l'article 20.2 d). Le Panama s'exprime en faveur de la motion ; le Botswana et le Zimbabwe s'y opposent, invoquant la nécessité de disposer de plus de temps pour débattre de cette question importante.

Le Président procède au vote sur la motion de procédure. Avec 58 voix en faveur, 57 contre et 12 abstentions, la motion sur la clôture du débat est acceptée.

La Chine et le Japon notent que le débat est clos et demandent que leurs amendements proposés pour le document CoP19 Doc. 87.1 soient versés au compte rendu résumé pour rouvrir le débat lors de la session plénière. Prenant note de l'absence de consensus sur la proposition originale, le Président passe au vote. Avec 31 voix en faveur, 86 contre et 11 abstentions, la proposition d'amendement de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP18), dans le document CoP19 Doc. 87.1 est rejetée.

Questions spécifiques aux espèces

72. Lion d'Afrique (*Panthera leo*)

Le Secrétariat présente le document CoP19 Doc. 72 et ses annexes, qui décrit les activités relatives aux lions d'Afrique, comme mandaté dans les décisions adoptées à la CoP18, notamment les discussions avec les États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées pour la mise en œuvre des initiatives de conservation de l'espèce. L'annexe 1 contient des révisions des décisions 18.244, 18.247, 18.249 et 18.250 ainsi qu'un projet de décision à l'adresse du Comité permanent.

Le Congo, les États-Unis d'Amérique, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Somalie, le Togo, l'Union européenne et ses États membres et le Zimbabwe accordent leur soutien aux projets de décisions de l'annexe 1, notant que des inventaires récents, dressés dans les États de l'aire de répartition, indiquent un déclin continu des lions d'Afrique.

Les États-Unis, repris en écho par l'Union européenne et ses États membres ainsi que Humane Society International (HSI), expriment leur opposition à la suppression de la décision 18.246 que suggère le Secrétariat, estimant qu'elle n'a pas été appliquée. À cet effet, les États-Unis, avec l'appui du Mali, du Sénégal et du Zimbabwe proposent d'ajouter un nouveau projet de décision :

À l'adresse du Secrétariat

19.FF Le Secrétariat :

- a) communique les informations pertinentes découlant de la mise en œuvre de la décision 19.DD à l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins, au Comité permanent, ou aux deux, selon le cas ; et
- b) présente un rapport sur la mise en œuvre de la précédente décision 18.246 à la 32^e réunion du Comité pour les animaux.

La Convention sur les espèces migratrices (CMS) met en avant les travaux entrepris en coopération avec des États de l'aire de répartition dans le cadre de l'Initiative pour les carnivores d'Afrique pour restaurer des populations de lions d'Afrique en Afrique centrale et de l'Ouest.

Le Comité approuve les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 72 assortis du nouveau projet de décision proposé par les États-Unis d'Amérique et accepte de supprimer les décisions 18.244, 18.246, 18.247, 18.249 et 18.250.

76. Saïga (Saiga spp.)

Le Président du Comité pour les animaux présente le document CoP19 Doc. 76, attirant l'attention sur le Programme de travail international à moyen terme pour la saïga 2020-2025 élaboré en collaboration avec la Convention sur les espèces migratrices (CMS), et sur l'examen des informations relatives à la gestion des stocks communiquées par les Parties. Les projets de décisions proposés figurent à l'annexe 1. Les propositions d'amendements à ces projets émanant du Secrétariat figurent sous la section « Observations du Secrétariat ».

Les États-Unis d'Amérique et le Mali soutiennent les projets de décisions figurant à l'annexe 1, les États-Unis faisant également part de leurs préoccupations quant aux amendements que le Secrétariat propose d'apporter au projet de décision 19.BB pour limiter les mandats aux seules demandes soumises par les Parties. Ils soulignent également que toute réexportation de saïgas à partir de stocks légaux devrait porter sur des spécimens ayant fait l'objet d'échanges commerciaux CITES légaux et attestés avant 2005, conformément à l'annotation prévoyant un quota d'exportation zéro convenue lors de la CoP18.

La CMS soutient les projets de décisions figurant à l'annexe 1 et évoque la mise en œuvre de projets internationaux financés par l'United States Fish and Wildlife Service dans le cadre du programme conjoint CITES-CMS. Fauna and Flora International, s'exprimant également au nom de l'Environmental Investigation Agency et de TRAFFIC, fait part de son inquiétude quant à l'omission des pays sources, de transit et de consommation dans le paragraphe b) du projet de décision 19.AA, soulignant que cela entravera la mise en œuvre effective des décisions.

Le Comité approuve les projets de décisions figurant à l'annexe 1 du document CoP19 Doc.76 et convient de supprimer les décisions 18.270 à 18.274.

58. Vautours d'Afrique de l'Ouest (Accipitridae spp.)

Au nom du Comité permanent, le Secrétariat présente le document CoP19 Doc. 58 contenant, à l'annexe 1, de nouveaux projets de décisions sur les vautours d'Afrique de l'Ouest (Accipitridae spp.) et une recommandation visant à supprimer les décisions 18.186 à 18.192. D'autres décisions sont proposées sous la section « Observations du Secrétariat ».

Le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les États-Unis d'Amérique, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, l'Union européenne et ses États membres et le HSI soutiennent les projets de décisions figurant à l'annexe 1, insistant entre autres sur l'importance écologique des vautours, la multitude de menaces qui pèsent sur le taxon et la nécessité de réglementer le commerce intérieur et transfrontalier en Afrique de l'Ouest. Les États-Unis d'Amérique indiquent qu'ils s'opposent aux amendements à apporter aux projets de

décisions émanant du Secrétariat, à l'exception de la correction du nom de l'instrument au paragraphe a) du projet de décision 19.BB, dans le tableau figurant sous « Observations du Secrétariat ».

La CMS indique qu'elle soutient les projets de décisions figurant dans le document CoP19 Doc. 58 tels qu'amendés par le Secrétariat et attire l'attention sur un rapport de 2021 du Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) intitulé *West African vultures: A review of trade and sentinel poisoning* (Vautours d'Afrique de l'Ouest – un examen du commerce et de l'empoisonnement des oiseaux « sentinelles »).

Le Comité approuve les projets de décisions 19.AA à 19.EE figurant à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 58, assorti de l'amendement au paragraphe a) du projet de décision 19.BB apporté au document par le Secrétariat, ainsi que la suppression des décisions 18.186 à 18.192.

74. Commerce et gestion de la conservation des passereaux (Passeriformes spp.)

Le Président du comité pour les animaux présente le document CoP19 Doc. 74 assorti, en annexe 1, des propositions de révisions à apporter aux décisions 18.256 à 18.259. Il précise que les principales tâches prévues au titre de ces décisions n'ont pas pu être menées à bien en raison de financements insuffisants, mais qu'un financement partiel a été reçu des États-Unis d'Amérique en vue de réaliser une étude sur le commerce des passereaux.

Les États-Unis d'Amérique, la Malaisie, le Mali, Singapour, l'Union européenne et ses États membres, BirdLife International et HSI soutiennent la prorogation des décisions. Les États-Unis d'Amérique font observer que l'étude prévue au titre du projet de la décision 18.256 (Rev. CoP19) sera axée sur l'hémisphère occidental. La Malaisie, avec le soutien de HSI, insiste sur la nécessité de réaliser des évaluations à l'échelle mondiale du commerce de passereaux et fonde l'espoir que l'étude puisse être étendue à l'Asie. BirdLife International estime que les passereaux sont sous-représentés dans les Annexes malgré leur présence dans le commerce légal et illégal, et offre son soutien au cours de la prochaine période intersessions. Le Mali demande à bénéficier d'un renforcement des capacités et d'une formation concernant le commerce des passereaux.

Le Comité approuve les décisions révisées 18.256 à 18.259 telles que présentées à l'annexe 1 du document CoP19 Doc. 74.

60. Conservation des amphibiens (Amphibia spp.)

Le Président du Comité pour les animaux présente le document CoP19 Doc. 60, dont l'annexe 1 comprend les projets de décisions visant à proroger les décisions 18.194 à 18.196, notant que les ressources sont insuffisantes pour organiser des ateliers, comme initialement prévu dans la décision 18.194. Des amendements mineurs aux projets de décisions 19.AA et 19.BB sont proposés dans le document, sous la section « Observations du Secrétariat ».

L'Argentine, le Burundi, la Colombie, le Costa Rica, l'Érythrée, la Guinée, le Mali et le Pérou soutiennent les projets de décisions.

Le Comité approuve les projets de décisions 19.AA à 19.CC figurant à l'annexe 1 du document CoP19 Doc 60 et la suppression des décisions 18.194 à 18.196.

La séance est levée à 12h00.

Quorum: Yes > 50.00%

EU-Vote: individual

YES: 50.43%

1	AFGHANISTAN	Not Allowed
2	ALBANIA	Not Allowed
3	ALGERIA	YES
4	ANDORRA	Not Allowed
5	ANGOLA	YES
6	ANTIGUA AND BARBUDA	Not Present
7	ARGENTINA	YES
8	ARMENIA	Not Allowed
9	AUSTRALIA	YES
10	AZERBAIJAN	Not Allowed
11	BAHAMAS	Not Present
12	BAHRAIN	Not Present
13	BANGLADESH	YES
14	BARBADOS	Not Allowed
15	BELARUS	Not Allowed
16	BELGIUM	NO
17	BELIZE	NO
18	BENIN	YES
19	BHUTAN	NO
20	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	NO
21	BOSNIA AND HERZEGOVINA	Not Allowed
22	BOTSWANA	NO
23	BRAZIL	ABST
24	BRUNEI DARUSSALAM	Not Allowed
25	BULGARIA	NO
26	BURKINA FASO	YES
27	BURUNDI	YES
28	CABO VERDE	Not Allowed
29	CAMBODIA	NO
30	CAMEROON	NO
31	CANADA	NO
32	CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	YES
33	CHAD	Not Allowed
34	CHILE	YES
35	CHINA	NO
36	COLOMBIA	YES
37	COMOROS	Present
38	CONGO	YES
39	COSTA RICA	NO
40	CÔTE D'IVOIRE	YES
41	CROATIA	NO
42	CUBA	NO
43	CYPRUS	NO
44	CZECH REPUBLIC	NO
45	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	NO
46	DENMARK	NO
47	DJIBOUTI	Not Allowed
48	DOMINICA	Not Allowed
49	DOMINICAN REPUBLIC	YES

50	ECUADOR	ABST
51	EGYPT	NO
52	EL SALVADOR	NO
53	EQUATORIAL GUINEA	Not Allowed
54	ERITREA	NO
55	ESTONIA	NO
56	ESWATINI	NO
57	ETHIOPIA	YES
58	EUROPEAN UNION	Present
59	FIJI	Not Present
60	FINLAND	NO
61	FRANCE	NO
62	GABON	YES
63	GAMBIA	YES
64	GEORGIA	Not Present
65	GERMANY	NO
66	GHANA	YES
67	GREECE	NO
68	GRENADA	Not Allowed
69	GUATEMALA	YES
70	GUINEA	YES
71	GUINEA-BISSAU	YES
72	GUYANA	YES
73	HONDURAS	YES
74	HUNGARY	NO
75	ICELAND	YES
76	INDIA	YES
77	INDONESIA	NO
78	IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	Not Allowed
79	IRAQ	Not Allowed
80	IRELAND	NO
81	ISRAEL	YES
82	ITALY	NO
83	JAMAICA	ABST
84	JAPAN	NO
85	JORDAN	YES
86	KAZAKHSTAN	Not Allowed
87	KENYA	YES
88	KUWAIT	YES
89	KYRGYZSTAN	Not Allowed
90	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	YES
91	LATVIA	NO
92	LEBANON	Not Allowed
93	LESOTHO	NO
94	LIBERIA	YES
95	LIBYA	Not Allowed
96	LIECHTENSTEIN	NO
97	LITHUANIA	NO
98	LUXEMBOURG	NO
99	MADAGASCAR	ABST
100	MALAWI	ABST
101	MALAYSIA	YES
102	MALDIVES	YES

103	MALI	YES
104	MALTA	NO
105	MAURITANIA	YES
106	MAURITIUS	Not Allowed
107	MEXICO	YES
108	MONACO	ABST
109	MONGOLIA	Not Allowed
110	MONTENEGRO	Not Present
111	MOROCCO	YES
112	MOZAMBIQUE	NO
113	MYANMAR	Not Allowed
114	NAMIBIA	NO
115	NEPAL	YES
116	NETHERLANDS	NO
117	NEW ZEALAND	YES
118	NICARAGUA	ABST
119	NIGER	YES
120	NIGERIA	Not Present
121	NORTH MACEDONIA	Not Allowed
122	NORWAY	YES
123	OMAN	Not Allowed
124	PAKISTAN	Not Present
125	PALAU	Not Allowed
126	PANAMA	YES
127	PAPUA NEW GUINEA	ABST
128	PARAGUAY	Not Present
129	PERU	NO
130	PHILIPPINES	YES
131	POLAND	NO
132	PORTUGAL	NO
133	QATAR	Not Allowed
134	REPUBLIC OF AUSTRIA	NO
135	REPUBLIC OF KOREA	YES
136	REPUBLIC OF MOLDOVA	Not Allowed
137	ROMANIA	NO
138	RUSSIAN FEDERATION	Present
139	RWANDA	Not Allowed
140	SAINT KITTS AND NEVIS	Not Allowed
141	SAINT LUCIA	Not Allowed
142	SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	Not Allowed
143	SAMOA	Not Present
144	SAN MARINO	Not Allowed
145	SAO TOME AND PRINCIPE	Not Allowed
146	SAUDI ARABIA	Not Allowed
147	SENEGAL	YES
148	SERBIA	Not Allowed
149	SEYCHELLES	YES
150	SIERRA LEONE	YES
151	SINGAPORE	ABST
152	SLOVAKIA	NO
153	SLOVENIA	NO
154	SOLOMON ISLANDS	ABST
155	SOMALIA	Not Allowed

156	SOUTH AFRICA	NO
157	SPAIN	NO
158	SRI LANKA	YES
159	SUDAN	NO
160	SURINAME	Not Present
161	SWEDEN	NO
162	SWITZERLAND	NO
163	SYRIAN ARAB REPUBLIC	YES
164	TAJIKISTAN	Present
165	THAILAND	Present
166	TOGO	YES
167	TONGA	YES
168	TRINIDAD AND TOBAGO	ABST
169	TUNISIA	YES
170	TÜRKİYE	YES
171	UGANDA	NO
172	UKRAINE	YES
173	UNITED ARAB EMIRATES	YES
174	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IR	YES
175	UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	NO
176	UNITED STATES OF AMERICA	YES
177	URUGUAY	YES
178	UZBEKISTAN	Not Allowed
179	VANUATU	ABST
180	VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)	Not Present
181	VIET NAM	NO
182	YEMEN	Not Present
183	ZAMBIA	NO
184	ZIMBABWE	NO

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: individual

YES: 26.50%

1	AFGHANISTAN	Not Allowed
2	ALBANIA	Not Allowed
3	ALGERIA	NO
4	ANDORRA	Not Allowed
5	ANGOLA	ABST
6	ANTIGUA AND BARBUDA	Not Present
7	ARGENTINA	NO
8	ARMENIA	Not Allowed
9	AUSTRALIA	NO
10	AZERBAIJAN	Not Allowed
11	BAHAMAS	Not Present
12	BAHRAIN	Not Present
13	BANGLADESH	YES
14	BARBADOS	Not Allowed
15	BELARUS	Not Allowed
16	BELGIUM	NO
17	BELIZE	NO
18	BENIN	NO
19	BHUTAN	YES
20	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	YES
21	BOSNIA AND HERZEGOVINA	Not Allowed
22	BOTSWANA	YES
23	BRAZIL	ABST
24	BRUNEI DARUSSALAM	Not Allowed
25	BULGARIA	NO
26	BURKINA FASO	NO
27	BURUNDI	NO
28	CABO VERDE	Not Allowed
29	CAMBODIA	YES
30	CAMEROON	NO
31	CANADA	NO
32	CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	NO
33	CHAD	Not Allowed
34	CHILE	NO
35	CHINA	YES
36	COLOMBIA	NO
37	COMOROS	Not Present
38	CONGO	NO
39	COSTA RICA	ABST
40	CÔTE D'IVOIRE	NO
41	CROATIA	NO
42	CUBA	YES
43	CYPRUS	NO
44	CZECH REPUBLIC	NO
45	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES
46	DENMARK	NO
47	DJIBOUTI	Not Allowed
48	DOMINICA	Not Allowed
49	DOMINICAN REPUBLIC	YES

Motion Item 87.1 [22.11.2022 10:22:07 AM]

50	ECUADOR	YES
51	EGYPT	NO
52	EL SALVADOR	NO
53	EQUATORIAL GUINEA	Not Allowed
54	ERITREA	NO
55	ESTONIA	NO
56	ESWATINI	YES
57	ETHIOPIA	NO
58	EUROPEAN UNION	Present
59	FIJI	Not Present
60	FINLAND	NO
61	FRANCE	NO
62	GABON	NO
63	GAMBIA	NO
64	GEORGIA	Not Present
65	GERMANY	NO
66	GHANA	NO
67	GREECE	NO
68	GRENADA	Not Allowed
69	GUATEMALA	NO
70	GUINEA	YES
71	GUINEA-BISSAU	YES
72	GUYANA	ABST
73	HONDURAS	NO
74	HUNGARY	NO
75	ICELAND	NO
76	INDIA	YES
77	INDONESIA	YES
78	IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	Not Allowed
79	IRAQ	Not Allowed
80	IRELAND	NO
81	ISRAEL	NO
82	ITALY	NO
83	JAMAICA	NO
84	JAPAN	YES
85	JORDAN	NO
86	KAZAKHSTAN	Not Allowed
87	KENYA	NO
88	KUWAIT	NO
89	KYRGYZSTAN	Not Allowed
90	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	NO
91	LATVIA	NO
92	LEBANON	Not Allowed
93	LESOTHO	YES
94	LIBERIA	NO
95	LIBYA	Not Allowed
96	LIECHTENSTEIN	NO
97	LITHUANIA	NO
98	LUXEMBOURG	NO
99	MADAGASCAR	ABST
100	MALAWI	YES
101	MALAYSIA	Present
102	MALDIVES	NO

Motion Item 87.1 [22.11.2022 10:22:07 AM]

103	MALI	NO
104	MALTA	NO
105	MAURITANIA	NO
106	MAURITIUS	Not Allowed
107	MEXICO	NO
108	MONACO	NO
109	MONGOLIA	Not Allowed
110	MONTENEGRO	Not Present
111	MOROCCO	NO
112	MOZAMBIQUE	YES
113	MYANMAR	Not Allowed
114	NAMIBIA	YES
115	NEPAL	YES
116	NETHERLANDS	NO
117	NEW ZEALAND	NO
118	NICARAGUA	Present
119	NIGER	NO
120	NIGERIA	Not Present
121	NORTH MACEDONIA	Not Allowed
122	NORWAY	NO
123	OMAN	Not Allowed
124	PAKISTAN	Not Present
125	PALAU	Not Allowed
126	PANAMA	NO
127	PAPUA NEW GUINEA	NO
128	PARAGUAY	Not Present
129	PERU	NO
130	PHILIPPINES	YES
131	POLAND	NO
132	PORTUGAL	NO
133	QATAR	Not Allowed
134	REPUBLIC OF AUSTRIA	NO
135	REPUBLIC OF KOREA	NO
136	REPUBLIC OF MOLDOVA	Not Allowed
137	ROMANIA	NO
138	RUSSIAN FEDERATION	Present
139	RWANDA	Not Allowed
140	SAINT KITTS AND NEVIS	Not Allowed
141	SAINT LUCIA	Not Allowed
142	SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	Not Allowed
143	SAMOA	Not Present
144	SAN MARINO	Not Allowed
145	SAO TOME AND PRINCIPE	Not Allowed
146	SAUDI ARABIA	Not Allowed
147	SENEGAL	NO
148	SERBIA	Not Allowed
149	SEYCHELLES	YES
150	SIERRA LEONE	YES
151	SINGAPORE	NO
152	SLOVAKIA	NO
153	SLOVENIA	NO
154	SOLOMON ISLANDS	YES
155	SOMALIA	Not Allowed

Motion Item 87.1 [22.11.2022 10:22:07 AM]

156	SOUTH AFRICA	YES
157	SPAIN	NO
158	SRI LANKA	NO
159	SUDAN	NO
160	SURINAME	Not Present
161	SWEDEN	NO
162	SWITZERLAND	NO
163	SYRIAN ARAB REPUBLIC	NO
164	TAJIKISTAN	Present
165	THAILAND	ABST
166	TOGO	NO
167	TONGA	NO
168	TRINIDAD AND TOBAGO	ABST
169	TUNISIA	NO
170	TÜRKİYE	NO
171	UGANDA	YES
172	UKRAINE	ABST
173	UNITED ARAB EMIRATES	NO
174	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IR	NO
175	UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	YES
176	UNITED STATES OF AMERICA	NO
177	URUGUAY	NO
178	UZBEKISTAN	Not Allowed
179	VANUATU	ABST
180	VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)	ABST
181	VIET NAM	YES
182	YEMEN	ABST
183	ZAMBIA	YES
184	ZIMBABWE	YES